

Comment retrouver l'équilibre des comptes de France compétences ?

« Formation, apprentissage : l'Etat décaisse 2 milliards pour renflouer France compétences », titre **Les Echos**, soulignant qu'après une première rallonge en novembre dernier, le texte présenté en Conseil des ministres hier prévoit une nouvelle subvention exceptionnelle. Le succès de l'apprentissage et du CPF et la ponction forfaitaire annuelle de 1,6 milliard de la formation des chômeurs ont totalement déséquilibré les comptes de France compétences. La rallonge de l'Etat pour 2022 ne suffira d'ailleurs pas. Lors d'une récente table ronde, le directeur général de France compétences, Stéphane Lardy, a admis qu'il devait trouver 5 milliards pour assumer ses engagements cette année. Le solde, il sera obligé d'aller l'emprunter auprès des banques. Conscient du problème, le gouvernement a commencé à agir pour réduire les dépenses, toute augmentation de la cotisation formation et apprentissage des entreprises étant exclue. Les subventions aux CFA vont être réduites en deux vagues de 800 millions d'ici au 1er avril 2023. Cette première marche ne suffira pas d'autant qu'Élisabeth Borne a fixé un objectif ambitieux : 1 million de contrats d'apprentissage par an d'ici à la fin du quinquennat. Tout juste nommée, Carole Grandjean aura pour mission de remettre très vite à l'équilibre les comptes de France compétences. Outre la baisse des subventions aux CFA, plusieurs pistes ont été identifiées, notamment un coup de frein au recours au CPF ou la fin des exonérations de taxe d'apprentissage dont bénéficient certaines entreprises. (**Les Echos, p.4**)